

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

- Dans le cadre de la mise en place d'un Régime Indemnitare, le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :
  - d'instaurer un Régime Indemnitare de type RIFSEEP pour les agents titulaires dont le cadre d'emploi est Rédacteur Territorial. Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) sera mise en place pour les agents de la catégorie B1 et pour le groupe Rédacteurs / Éducateurs des APS / Animateurs, pour un montant plafond de 2 800€ annuels. Cette indemnité sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail. Le montant sera réexaminé annuellement en fonction du compte-rendu de l'entretien professionnel. L'indemnité de type CIA ne sera pas instaurée ;
  - de mettre en place l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
  - d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.
  
- Dans le cadre du renforcement de la défense incendie par l'installation de deux nouveaux poteaux d'incendie dans le village, le Conseil Municipal, après étude et délibération décide :
  - d'accepter la proposition faite par la commission « appels d'offres » quant à l'entreprise et aux options retenues, à savoir l'entreprise HAUTEM et fils.  
Le coût total des travaux, options comprises s'élève donc à 6 984,73€ HT, soit 8 381,67€ TTC ;
  - d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.
  
- Dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après étude et délibération décide :
  - d'accepter la proposition faite par la commission des bâtiments quant aux entreprises et options retenues, à savoir :
    - \* Portes d'entrée : entreprise AMV pour un montant de 6 468€ HT, soit 7 761,60€ TTC ;
    - \* Menuiserie / placo-plâtre : entreprise LECQ pour un montant de 7 884,60€ HT, soit 9 461,52€ TTC ;
    - \* Résine de sol : entreprise RÉSICOLOR pour un montant de 2 490,00€ HT, soit 2 988,00€ TTC ;
    - \* Plomberie : entreprise LEBEAUX, pour un montant de 6 270,20€ HT, soit 7 524,24€ TTC ;

\* Électricité : entreprise HAUTEM électricité pour un montant de 4 593,06€ HT, soit 5 511,67€ TTC.

L'option cloisons de propriété SANITEC, pour un montant estimé à 3 000€ HT, soit 3 600€ TTC est également retenue.

Le coût total des travaux, options comprises, s'élève donc à 30 705,86€, soit 36 847,03€ TTC ;

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.

Séance levée à 23h00

Le Maire, Richard FERNANDEZ